



RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION POUR L'EXERCICE 2015

PREAMBULE

La Commission de gestion (ci-après CG), composée de Mesdames Marina de Watteville et Sandrine Rainotte ainsi que de Messieurs Jean-Pierre Chapalay, Président, Christian Dupertuis et Nicolas Megias s'est réunie à 8 reprises entre le 3 février et le 23 mai 2016 parmi lesquelles les deux séances communes avec la commission des finances, le 25 avril pour la présentation par la Municipalité de son Rapport de gestion pour 2015 et des Comptes communaux 2015 et le 9 mai pour les «Questions orales» à la Municipalité.

Au terme de cette législature, la CG relève que, selon la liste en pages 6 et 7 du rapport de gestion, outre leurs tâches ordinaires, les membres de la Municipalité sont délégués ou représentants de la Commune dans de nombreuses commissions communales ou intercommunales. Il en est de même pour quelques membres du Conseil communal dont la liste figure en page 12.

Lors de ses communications au Conseil communal, les membres de la Municipalité peuvent facilement informer sur les séances importantes auxquelles ils ont participé en tant que délégué ou représentant. Les communications de la CCAR et de la CCU sont à l'ordre du jour, par contre, il n'en est pas de même pour les autres commissions permanentes qui ont toute latitude pour donner ces informations en fin de séance dans les Divers. La CG pense qu'il serait judicieux que les délégués, membres du Conseil communal, en fassent autant. Cette manière de faire rendrait compte de l'activité effective de chacun en dehors des commissions techniques et des séances ordinaires. Ces informations peuvent renseigner sur ce qui se prépare et, cas échéant, susciter des opinions sur l'opportunité de poursuivre, de modifier ou même d'abandonner un projet.

Les dernières élections communales ont eu lieu selon le système proportionnel imposé au niveau cantonal pour toutes les communes de plus de 3'000 habitants. A Belmont, grâce à l'impulsion de quelques conseillers communaux, il a été constitué le groupement des Cancoires indépendants (CIB) afin d'éviter des clivages dus à la présence de partis politiques. Ce groupement a déposé une liste de 5 noms pour la Municipalité, soit la Municipalité sortante, et il est parvenu à déposer une liste de 60

candidats pour le conseil communal.

La majorité des responsables politiques locaux et élus en faisant partie, les partis traditionnels ont renoncé à présenter une liste. Cette situation voulue par le peuple vaudois est une aberration qui va probablement conduire à quelques situations rocambolesques au cours de la législature.

COMPTE-RENDU DE LA VISITE

Le 17 mai 2016 dès 17h00, les Commissions de gestion et des finances ont visité avec la Municipalité, le Chef du service technique, Dominique Gamboni, le coordinateur Technique et de sécurité, Bernard Burri, le Président du CC, Alfred Roth et la vice-présidente, Véronique Rodondi, les Moussaillons 2, route du Burenos 37.

Nous avons pu voir l'ensemble des locaux qui ont été repris fin juin 2015 du jardin d'enfants « Les Guignols » puis rénovés pendant les vacances scolaires par la commune.

De nouveaux sanitaires adaptés ont été installés, leur accès est très pratique pour les enfants; les barrières aux balcons sont adaptées aux petits, elles respectent les normes de sécurité.

Une grande salle avec de petits lits permet de faire la sieste, les pièces sont grandes et lumineuses; le coin repas, cohérent avec l'ensemble, est sympa et des menus spéciaux sont possibles.

Question a été posée sur d'éventuelles plaintes des voisins concernant le bruit et ce ne semble pas le cas; c'est plutôt l'inverse car le site subit sur ses balcons des incivilités comme la présence de mégots de cigarettes ou autres objets visiblement provenant des étages supérieurs; un fait de société malheureusement.

L'intégration de cette structure dans le domaine public semble bien se dérouler et les acteurs contents de cette nouvelle collaboration.

La commission de gestion félicite la municipalité qui a réussi à prendre et traiter ce dossier sensible de manière adéquate et dans l'intérêt de tous.

EXAMEN DE QUATRE DOSSIERS PARTICULIERS TRAITES PAR LA MUNICIPALITE AU COURS DE L'ANNEE 2015

1. Préavis cafétéria

Ce préavis traitait du déplacement de la cafétéria dans le hall principal de l'administration et la création d'un nouveau bureau pour une responsable des ressources humaines.

Un crédit de CHF 105'830 a été attribué pour mener à bien ce projet.

On pouvait se demander quel serait l'impact de la cafétéria sur le bâtiment et si la cohérence de l'ensemble serait respectée, de l'avis de la CG c'est une réussite avec de plus une réutilisation d'éléments existants.

L'ensemble est fonctionnel, équipé et répond au besoin des employés de notre commune avec de plus un accès facile sur l'extérieur.

La réorganisation des bureaux en y incorporant l'ancien lieu de pause restructure de manière judicieuse l'espace à disposition dans notre centre communal.

Une étude des devis et factures associées à ce dossier n'a pas nécessité de commentaires ou questions particulières.

2. Extension du centre de vie infantine «Les Moussaillons»

Le préavis 05/2015 concerne l'extension du centre de vie infantine «Les Moussaillons», la structure d'accueil préscolaire créée à Belmont en 2010 afin de satisfaire aux exigences de la LAJE. L'extension de la structure implique des travaux de rénovation des nouveaux locaux (CHF 161'000), ainsi qu'un supplément de frais de fonctionnement (CHF 239'750) pour la période de septembre à décembre 2015.

Le centre de vie infantine «Les Moussaillons» accueillait en 2014 une quarantaine d'enfants, répartis en trois groupes : la nursery, les « trotteurs » et les moyens. La structure présentait alors un taux d'occupation moyen élevé (91.59%), supérieur à la moyenne du réseau Pully-Paudex-Belmont-Lutry (environ 76.70%) et à la moyenne cantonale (82.50%). Ainsi, l'extension de la garderie semblait rencontrer un réel besoin des habitants de Belmont, ceux-ci occupant en majorité les places disponibles.

Les problèmes rencontrés par les Guignols ont créé l'opportunité pour la commune de reprendre les locaux occupés par le jardin d'enfants. Par la même occasion, la commune a pu racheter une partie des équipements existants, ainsi qu'engager les éducateurs en place, ces derniers présentant toutes les qualifications requises. L'extension permet ainsi de doubler la capacité d'accueil disponible, soit de passer de 22 à 44 places (24 places sur l'actuel site des Moussaillons pour la nursery et les « trotteurs », et 20 places pour les plus grands sur le site des Guignols).

L'examen du dossier a révélé que les coûts prévus pour les travaux n'ont pas été dépassés. Au contraire, le total des travaux s'est élevé à CHF 127'117.90, au lieu des CHF 161'000 prévus. La visite des locaux par la commission de gestion nous a permis de constater que seuls les travaux indispensables et de mise en conformité ont été réalisés.

Au niveau des recettes, la subvention d'aide cantonale au démarrage de CHF 110'000 a été versée par la FAJE. Un acompte sur la subvention fédérale d'un montant de CHF 48'500 a été versé en décembre, le solde étant toujours en attente. Il est à noter que la part payée par les parents est inférieure au budget, malgré les nouvelles places ouvertes. Malheureusement, cette variable ne peut pas être totalement maîtrisée, puisque le prix facturé dépend de la situation financière des parents.

Jusqu'en août 2015, le taux d'occupation moyen de la nursery et des trotteurs a

diminué de 15 % en moyenne comparativement à 2014, ce qui porte le taux moyen total d'occupation de la garderie à 82 %. Active dès septembre 2015 sur les deux sites, la structure n'affiche pas encore complet à la fin de l'année (taux d'occupation moyen de 56 %), mais les pourcentages devraient se stabiliser en 2016. La gestion des places d'accueil disponibles est dépendante pour son optimisation de facteurs externes. D'une part, certaines tranches horaires sont peu demandées par les parents; d'autre part, la planification des différents groupes dépend des possibilités de passage des enfants, lorsqu'ils grandissent, d'un groupe à l'autre, le départ des « grands » étant par ailleurs rythmé par l'entrée à l'école à la fin du mois d'août. Ceci peut expliquer une certaine variabilité dans les taux d'occupation sur une période de quelques mois.

Il sera intéressant de suivre dans les années à venir l'évolution de la fréquentation de ces structures, afin de leur permettre de satisfaire au mieux les besoins.

3. Eco-point Signal

Suite à l'acceptation du plan directeur de gestion des déchets (préavis 05/2009), un permis de construire a été délivré en 2014 pour un nouvel Eco-point situé au chemin des Dailles au Signal.

Une demande de crédit de CHF 140 000 a été accordée par le conseil communal pour aménager cet Eco-point supplémentaire (préavis 09/2014).

Ce projet comprenait initialement :

- 3 moloks semi-enterrés,
- 6 containers de récupération (piles, pet, textiles, alu, compost et capsules),
- 2 bennes, papier et verre,

ainsi que l'aménagement de la zone.

Le volume des déchets ménagers ayant diminué depuis l'introduction de la taxe au sac, la pose d'un seul molok a été jugée suffisante sur le site. Il comprend en outre les containers et bennes prévus pour le recyclage des différents déchets.

Les comptes nous indiquent que CHF 98'554.30 ont été dépensés à ce stade pour l'aménagement de la zone et pour son équipement.

Quelques légères améliorations sont encore à prévoir.

Le préavis n'est pas encore clôturé.

4. Plan général d'affectation (PGA)

Depuis la version de la LAT du 1er septembre 2000, la définition des plans d'affectation a relativement peu évolué en ce sens que seul l'art. 15 a été complété et l'art. 15a ajouté dès la version du 1er mai 2014. En voici la teneur:

Version 1^{er} septembre 2000:**Chapitre 3: Plans d'affectation****Section 1: But et contenu****Art. 14 Définition**

- 1 Les plans d'affectation règlent le mode d'utilisation du sol.
- 2 Ils délimitent en premier lieu les zones à bâtir, les zones agricoles et les zones à protéger.

Art. 15 Zones à bâtir

Les zones à bâtir comprennent les terrains propres à la construction qui:

- a. Sont déjà largement bâtis, ou
- b. Seront probablement nécessaires à la construction **dans les quinze ans à venir** et seront équipés dans ce laps de temps.

Art. 16 Zones agricoles

1 Les zones agricoles servent à garantir la base d'approvisionnement du pays à long terme, à sauvegarder le paysage et les espaces de délasserment et à assurer l'équilibre écologique; elles devraient être maintenues autant que possible libres de toute construction en raison des différentes fonctions de la zone agricole et comprennent:

- a. les terrains qui se prêtent à l'exploitation agricole ou à l'horticulture productrice et sont nécessaires à l'accomplissement des différentes tâches dévolues à l'agriculture;
- b. les terrains qui, dans l'intérêt général, doivent être exploités par l'agriculture.

2 Il importe, dans la mesure du possible, de délimiter des surfaces continues d'une certaine étendue.

3 Dans leurs plans d'aménagement, les cantons tiennent compte de façon adéquate des différentes fonctions des zones agricoles.

Versions 1^{er} mai 2014 et 1^{er} janvier 2016:**Chapitre 3 Plans d'affectation****Section 1 But et contenu****Art. 14 Définition**

- 1 Les plans d'affectation règlent le mode d'utilisation du sol.
- 2 Ils délimitent en premier lieu les zones à bâtir, les zones agricoles et les zones à protéger.

Art. 15 Zones à bâtir

1 Les zones à bâtir sont définies de telle manière qu'elles répondent aux besoins prévisibles **pour les quinze années suivantes**.

2 Les zones à bâtir surdimensionnées doivent être réduites.

3 L'emplacement et la dimension des zones à bâtir doivent être coordonnés par-delà les frontières communales en respectant les buts et les principes de l'aménagement du territoire. En particulier, il faut maintenir les surfaces d'assolement et préserver la nature et le paysage.

4 De nouveaux terrains peuvent être classés en zone à bâtir si les conditions suivantes sont réunies:

- a. ils sont propres à la construction;
- b. ils seront probablement nécessaires à la construction dans les quinze prochaines années même si toutes les possibilités d'utilisation des zones à bâtir réservées ont été épuisées et ils seront équipés et construits à cette échéance;
- c. les terres cultivables ne sont pas morcelées;

- d. leur disponibilité est garantie sur le plan juridique;
- e. ils permettent de mettre en œuvre le plan directeur.

5 La Confédération et les cantons élaborent ensemble des directives techniques relatives au classement de terrains en zone à bâtir, notamment à la manière de calculer la surface répondant aux besoins.

Art. 15a Disponibilité des terrains constructibles

1 Les cantons prennent en collaboration avec les communes les mesures nécessaires pour que les zones à bâtir soient utilisées conformément à leur affectation, notamment en ordonnant des mesures d'amélioration foncières telles que le remembrement de terrains (art. 20).

2 Le droit cantonal prévoit que, si l'intérêt public le justifie, l'autorité compétente peut imposer un délai à la construction et, en cas d'inexécution, ordonner les mesures prévues par le droit cantonal.

Art. 16 Zones agricoles

¹ Les zones agricoles servent à garantir la base d'approvisionnement du pays à long terme, à sauvegarder le paysage et les espaces de délasserment et à assurer l'équilibre écologique; elles devraient être maintenues autant que possible libres de toute construction en raison des différentes fonctions de la zone agricole et comprennent:

a. les terrains qui se prêtent à l'exploitation agricole ou à l'horticulture productrice et sont nécessaires à l'accomplissement des différentes tâches dévolues à l'agriculture;

b. les terrains qui, dans l'intérêt général, doivent être exploités par l'agriculture.

² Il importe, dans la mesure du possible, de délimiter des surfaces continues d'une certaine étendue.

³ Dans leurs plans d'aménagement, les cantons tiennent compte de façon adéquate des différentes fonctions des zones agricoles.

On constate:

- à l'article 15, modifié le 1er mai 2014, que les zones à bâtir surdimensionnées doivent être réduites,
- à l'article 16 de manière constante, que les zones agricoles servent à garantir la base d'approvisionnement du pays à long terme et les terrains qui se prêtent à l'agriculture et à l'horticulture productrice qui sont nécessaires à l'accomplissement des tâches dévolues à l'agriculture doivent être maintenus.

Tout ceci est bien beau. Le monde politique réserve à l'agriculture les terres arables et les prairies qui lui sont indispensables mais il oublie que si les agriculteurs, principalement ceux qui se consacrent à l'élevage, ne parviennent pas à vendre leurs produits à des prix corrects pour couvrir leurs frais de production et vivre décemment de leur travail, ils vont abandonner leur exploitation. L'agriculture suisse est en grand danger. Si des mesures drastiques ne sont pas prises rapidement, bien des fermes, notamment laitières, vont être reconverties ou laissées à l'abandon et l'approvisionnement du pays à long terme ne sera que partiellement garanti.

Le phénomène est mondial, si l'on ne réagit pas face à la course aux profits, qui va exploiter les terres agricoles préservées par la LAT. Le risque est réel que les collectivités publiques doivent prendre en charge l'assolement des terres laissées à l'abandon pour maintenir en Suisse la production des denrées alimentaires de base nécessaires pour nourrir le peuple.

Décidée en mai 2015 par Mme de Quattro, la prolongation de 7 ans de la période prise en compte pour le calcul du potentiel de croissance démographique conduisant éventuellement au dézonage des parcelles actuellement en zone à bâtir pour les

remettre en zone agricole (m² pour m²) est donc conforme à la LAT, puisque toutes les versions depuis 2000 reprennent systématiquement que la zone à bâtir doit être prévue pour les 15 ans à venir sans date butoir. Ce changement des règles en cours de jeu a-t-il été pris sous la pression de quelques mauvais élèves? Dans ce cas, il s'agit d'une prime à la mauvaise gestion. Cette décision n'est pas sans conséquence pour notre Commune et il y aurait lieu de rappeler au Canton que la solidarité a des limites et que l'on ne punit pas toute la classe pour les agissements perturbateurs d'une minorité d'indisciplinés.

Le Service du développement territorial (SDT) qui a validé nos données en février 2015 ferait bien de donner des directives et exemples clairs et précis concernant la présentation des PGA plutôt qu'une avalanche d'informations sur le site cantonal lié à la manière de traiter ces PGA. Un modèle dûment légendé vaut beaucoup mieux qu'une multitude d'informations qui renvoient constamment d'une loi, d'un règlement ou d'une ordonnance à l'autre. A défaut d'avoir donné une telle documentation, les PGA sont renvoyés aux Communes avec des désidératas sur la présentation qu'il aurait été facile de définir préalablement. Par exemple regrouper sur un seul plan les informations de deux plans sans préciser si les plans spécifiques peuvent être joints au plan récapitulatif. Tous les documents doivent rester parfaitement lisibles, cohérents entre eux et compréhensibles pour les non-initiés que sont souvent des élus municipaux et surtout des propriétaires.

Les directives et buts à atteindre sont trop souvent liés à la tendance des groupes politiques aux commandes alors que le bon sens pourrait aisément l'emporter s'il n'était pas bloqué par des lois, règlements ou ordonnances plus complexes les uns que les autres. Ces textes, beaucoup trop précis et restrictifs ne laissent aucune opportunité à des décisions beaucoup plus judicieuses et logiques sans conséquences sur le but final à atteindre. A quand des cours de bon sens pour tous les pondeurs de lois, règlements, ordonnances ou autres et pour les fonctionnaires chargés de les interpréter et appliquer?

Pour l'établissement des PGA communaux, une période précise devrait être fixée pour le calcul du potentiel de croissance démographique, car cela devient un serpent de mer apprêté au gré des désidératas venant de toutes parts. Cet état de fait a pour conséquence que les communes doivent constamment revoir leur PGA et cela leur coûte beaucoup trop d'argent pour des PGA qui sont retournés à l'expéditeur pour non-conformité. De plus, cette situation précaire bloque toute initiative intelligente et logique qui pourrait résoudre quelques situations actuellement inextricables.

ETUDE DU RAPPORT DE GESTION 2015

Administration Générale – Personnel – Finances – TL – Lausanne Région et police

Administration générale

L'administration poursuit sa démarche de formalisation des processus de gestion. Cette démarche permet de capitaliser le savoir des collaborateurs et ainsi de pérenniser les activités en cas d'absences de longue durée ou de départs à la retraite. Elle permet également, par l'optimisation de ces processus, de s'assurer d'une gestion efficiente des ressources. La commission de gestion se réjouit que la commune soit ainsi à la pointe des bonnes pratiques en matière de gestion administrative.

Informatique

La commune de Paudex s'est retirée dès 2015 de la collaboration instaurée en 1997 entre Belmont, Pully et Paudex. Techniquement, cela introduit malheureusement un certain nombre de difficultés pour la gestion des activités intercommunales. Par contre, cette modification n'a pas eu de conséquence financière pour notre commune, car la part supportée par la commune de Pully a augmenté pour la même période.

Cela n'a pas empêché le bureau informatique de développer plusieurs projets importants en 2015, tant pour s'adapter aux évolutions législatives que pour améliorer le fonctionnement de l'administration de deux communes. Il est à noter cependant que le rapport de gestion ne fait pas état des projets spécifiquement liés à Belmont, ce qui pourrait constituer une piste intéressante pour une étude ultérieure de la commission de gestion.

Personnel

L'année 2015 est marquée par l'engagement d'une responsable RH à 50 %. En effet, le personnel de notre administration est passé de 53 à 61 collaborateurs en 2015, augmentation due principalement à l'extension des Moussaillons (lesquels font appel en sus à une dizaine de remplaçantes ponctuelles).

Les missions de Madame Gaillard ont été notamment de revisiter tous les postes de travail de l'administration, de réaliser des audits de service dans les structures du pré et du parascolaire, de suivre les taux d'absentéisme et de réviser le Règlement du personnel communal. Son engagement permet de professionnaliser les tâches complexes liées à la gestion des ressources humaines et de décharger par ailleurs la secrétaire communale et le boursier.

Communication - Bâtiments communaux – Vignes – Pompiers (SDIS) – Protection Civile

Auberge communale

Les travaux de transformation étant terminés, les préavis 08/2011, crédit d'étude de CHF 134.000 et 02/2012, travaux de CHF 2'000'000, crédit d'étude compris, ont été bouclés.

Le préavis 02/2012 prévoit un amortissement des transformations sur une période de 50 ans au maximum soit CHF 40'000 par an.

Après dissolution du Fonds de rénovation pour l'Auberge de CHF 102'313.15 (solde inchangé depuis le 31 décembre 2005) et un premier amortissement de CHF 37'915.10, le compte Auberge communale–transformation présentait un solde CHF 1'857'908.50.

Un regroupement a été effectué avec le coût du patrimoine financier non soumis à amortissement obligatoire de CHF 1'242'912.10 au 31 décembre 2010 soit lors de l'octroi du crédit.

Le nouveau compte 9143.19.00 Bâtiment auberge-transformation rénovation PA 02/12 présente au 31 décembre 2015 un solde de CHF 3'100'820.60 dont CHF 1'857'908.50 soumis à amortissement obligatoire.

Maison Pasche

Le préavis 01/2012 a accordé un crédit de CHF 2'600'000, crédit d'étude compris. Le compte 9.170.18 Maison Pasche-Etude et travaux présente un solde de CHF 2'069'303.80 à la fin des travaux. Le Fonds de rénovation de CHF 136'625.75 au 31 décembre 2015 sera déduit, d'où un montant net de CHF 1'932'678.05 à scinder en transférant au compte à constituer 9143.13 Préservation du patrimoine communal un montant de CHF 236'400 selon le préavis, ce montant est à amortir sur 30 ans au maximum. Le solde de CHF 1'696'278.05 est à amortir sur 50 ans au maximum.

Ce préavis sera bouclé dès que les accords préalables pris avec un propriétaire voisin seront finalisés.

Il est à relever que le préavis prévoyait l'attribution d'éventuelles places de parc derrière l'église. Plusieurs locataires ont un véhicule et aucune place n'a été attribuée comme prévu. A première vue, cela fonctionne et c'est tant mieux ainsi.

Refuges

Il est à espérer que la diminution des locations n'est que passagère et que la révision générale des conditions de location liée à l'engagement d'un nouvel intendant permettra d'infléchir cette tendance.

Vignes

La récolte 2015 est un grand cru et il est dommage que les quotas n'aient pas pu être atteints. En effet, si la nature a garanti la température nécessaire, elle a oublié la pluie pour que les raisins grossissent. Espérons que 2016 nous soit plus favorable.

Service contre l'incendie et de secours (SDIS)

Pour sa deuxième année, le SDIS Ouest-Lavaux a trouvé sa vitesse de croisière. La commission de gestion relève avec satisfaction que 23 personnes vont effectuer leur école de recrue pompier en 2016 (29 en 2015). Si, généralement pour les interventions de nuit, il y a suffisamment de personnel, il n'en est souvent pas de même pour les interventions de jour pour lesquelles il faut faire appel aux employés des communes concernées afin d'assurer un effectif suffisant, formé à la conduite des véhicules et à la mise en service des engins d'intervention car ce sont les premières minutes qui sont souvent décisives pour l'évolution d'un sinistre.

Les heures consacrées aux activités du SDIS sont les suivantes:

- Heures de travail administratif effectuées par l'état-major	1'372
- Heures de formation cantonale à tous les échelons	2'972
- Heures d'exercice pour l'ensemble du corps	<u>5'445</u>
Total	9'789

On constate que le nombre d'heures consacrées à l'administration et à la formation au travers de cours et d'exercices peut paraître élevé par rapport aux 202 interventions (2'306 heures) dont la moitié pour des inondations (50), des feux (35) ou des sauvetages (20). L'efficacité des diverses interventions en dépend.

Protection civile (PCi)

Les engagements 2015 nécessitant l'intervention de spécialistes et une formation pointue des cadres ont été l'accident ferroviaire de Daillens, et dans une moindre mesure, les crues du Lac de Neuchâtel et le glissement de terrain du Port de Paudex.

Le plan canicule de juillet a permis d'effectuer des visites domiciliaires auprès des personnes âgées ou seules susceptibles d'être incommodées par la chaleur et de se déshydrater sans s'en rendre compte.

Dans le cadre du plan ORCA (organisation en cas de catastrophes), la PCi dispose d'importants moyens de pompage, de tuyaux pour le transport d'eau et de bassins d'accumulation mobiles. Elle a logiquement été engagée pour fournir de l'eau aux agriculteurs et viticulteurs pour l'arrosage de leurs cultures. L'armée et les entreprises disposant de moyens de transport adéquats ont été sollicitées pour le ravitaillement en eau des 680 alpages vaudois.

Les autres engagements consistent principalement à fournir des moyens de transport de personnes et du personnel d'appoint pour des missions ou manifestations chapeautées par d'autres organismes.

Les contrôles techniques habituels des postes d'attente, du centre sanitaire protégé, des abris publics et les contrôles périodiques des abris privés se sont déroulés normalement et n'appellent pas de remarques particulières.

Ecoles – Œuvres sociales – Affaires culturelles + Bâtiments Communaux – Domaines – Forêts – Temples et cultes

Suite au départ de M Daniel Delaplace le 1er juillet 2015, Mme Dupertuis a repris certains bâtiments communaux et les dicastères suivants : Domaines – Forêts – Temples et cultes.

Ecoles primaires et secondaires:

En préliminaire, il est à noter que les communes ont très peu de pouvoir par rapport aux établissements scolaires et que la majorité de la gestion, des textes et des chiffres du rapport annuel sont assumés par les directions des établissements primaire et secondaire de Pully/Paudex/Belmont.

Des spécialistes de la prévention routière ont visité toutes les classes pour sensibiliser nos écoliers à leur environnement en dehors de l'école et leur inculquer les bons gestes et comportements à adopter.

Les camps et sorties perdurent et sont financés par les communes et les parents selon les cas; on ne peut qu'apprécier que nos enfants ne restent pas cloîtrés dans l'école mais disposent ainsi d'espace permettant d'exercer d'autres activités tout en restant dans un cadre scolaire surveillé.

Le rapport de gestion comprend de nombreux tableaux nous permettant de nous faire une idée précise des effectifs et diverses répartitions et taux de fréquentation, il n'est donc pas nécessaire d'y revenir ici.

Transports scolaires :

Le chauffeur du CarPostal, notre prestataire, ayant pris sa retraite, nous souhaitons à notre nouveau conducteur M. Chevalley beaucoup de plaisir pour le transport de nos classes lors des sorties organisées par les enseignants de Belmont.

Un nouveau règlement est entré en vigueur lors de la rentrée scolaire 2015/2016 et la gestion est effectuée par Mme Mulhaupt.

UAPE :

La liste des activités 2015 est impressionnante et permet de relever le dynamisme des personnes qui s'occupent de sa gestion.

La politique tarifaire peut faire l'objet de grands débats et frustrations de la part des parents mais il apparait à la commission de gestion qu'elle correspond aux normes en vigueur et semble tout à fait adaptée à la situation de notre commune ; après quelques erreurs de jeunesse la situation est maintenant sous contrôle.

Œuvres sociales :

Régionalisation de l'Action Sociale (RAS) - Le conseil intercommunal composé de 15 délégués des communes est présidé par Mme Lydia Masméjan, Municipale à Pully. La commission de gestion a posé des questions sur son fonctionnement et est intéressée à l'avenir à avoir une présentation plus détaillée de son organisation.

Associations diverses & nonagénaires :

De nombreuses actions, souvent de nature bénévole, encadrées par notre municipalité sont organisées et participent à la vie sociale de notre commune ; la commission de gestion encourage leur maintien qui nous permet de nous sentir dans une commune où il fait bon vivre.

La carte « Cultissime » destinée aux jeunes de 18 à 25 ans a rencontré un intérêt mitigé et nous encourageons notre municipalité à améliorer cette offre en organisant une publicité plus ciblée.

Temples et cultes :

A signaler le départ de M. le pasteur Benjamin Corbaz qui a pris un poste à Savigny-Forel et l'arrivée de sa remplaçante Mme Viviane Socquet Capt.

Services industriels – Travaux publics – Assainissement et environnement – Espaces verts

Tarifs SI.

La CG note que le tarif total est encore en légère baisse en 2015.

Le prix de l'électricité actuellement proposé sur le marché international ne peut plus couvrir les coûts de production indigène.

Elle remarque que différentes offres d'approvisionnement visant à promouvoir les énergies renouvelables existent sur le marché et remportent un certain succès.

Ces produits dont 58% sont d'origine renouvelable sont sans cesse améliorés.

Chez Romande Energie, une étude est en cours visant à récompenser les clients faisant un effort pour réduire leur consommation d'énergie.

Service des Eaux

La CG relève que suite à plusieurs défaillances, des pannes d'approvisionnement se sont produites.

Des analyses sont en cours pour redresser la barre, corriger les erreurs et éviter de nouveaux incidents.

L'entretien de notre réseau d'eau reste une priorité pour notre commune. Des mesures plus efficaces sont mises en place pour détecter fuites et défaillances.

La CG se réjouit de l'actualisation des données CIGIP et de la mise en place d'un nouveau logiciel pour la gestion du réseau.

Step

Une décision quant à l'avenir de la Step de Pully est toujours attendue.

Elle pourrait bénéficier de nouvelles subventions fédérales et cantonales pour le traitement des micropolluants. Les nanoparticules ne sont pas concernées par ces nouveaux traitements.

Voirie

Il est tout à fait judicieux d'avoir utilisé l'un des trois moloks semi-enterrés sur le site du parking d'Arnier pour recevoir les divers contenants en plastique dur, ceci grâce à la diminution du volume des ordures ménagères depuis l'introduction de la taxe au sac.

La CG salue le travail sans cesse renouvelé des employés communaux pour le nettoyage des éco-points.

Les Cancoires ont toujours la chance de bénéficier d'un ramassage porte à porte pour les encombrants.

Taux de recyclage

La CG remarque que le taux de recyclage, suite à l'introduction de la taxe au sac ne suit plus une courbe ascendante pour l'année 2015.

Au total, en comparaison de 2014, environ 15 kg en moins de déchets recyclables par habitant ont été récoltés.

Le compost est principalement concerné. En outre, la présence de matières indésirables (plastique) a été décelée et pourrait poser de sérieux problèmes ultérieurs de traitement.

Les taxes dites du «pollueur-payeur» garantissent le financement du traitement des déchets. Elles ne devraient pas à long terme favoriser le laxisme.

Malgré son incidence sur le poids des déchets, la taxe au sac ne favorise probablement pas suffisamment la qualité du recyclage.

Une incitation au recyclage plus valorisante et participative serait à considérer.

Aménagement et Gestion du Territoire (Police des constructions et Urbanisme)

Police des constructions

Madame Catherine Schiesser, municipale, est en charge de l'aménagement et gestion du territoire, police des constructions et urbanisme placée sous la responsabilité de M. Dominique Gamboni, notre technicien communal. La police des constructions répond à toutes les demandes d'informations. Elle conseille les propriétaires et leurs mandataires. Elle examine les projets déposés en vue d'une mise à l'enquête, notamment quant à la conformité à nos règlements. Notre technicien suit l'évolution des travaux dès la séance d'ouverture du chantier. Il en contrôle ensuite la sécurité, notamment les échafaudages. D'une manière générale les rapports avec les propriétaires et les entrepreneurs sont constructifs et appréciés par chacune des parties. Si nécessaire, en cas d'opposition ou de divergences importantes, notre avocat conseil en la matière est consulté sur la marche à suivre.

Les 69 logements en cours de construction en 2015 ainsi que les logements récemment mis à l'enquête vont amener de nouveaux habitants qui vont générer des rentrées fiscales bienvenues.

Service de contrôle des citernes

La commune est responsable de suivre le contrôle des citernes situées notamment dans les secteurs de protection des eaux A (près d'un cours d'eau) et S (près d'une source). Si nécessaire, elle doit dénoncer les cas de la non-exécution des contrôles à la Direction générale de l'environnement qui prendra les mesures adéquates.

Energies renouvelables

La réglementation sur les énergies renouvelables est en constante évolution, notamment en ce qui concerne le subventionnement des installations pour des bâtiments existants. Il y a lieu de veiller aux normes requises qui doivent être en conformité avec la loi sur l'énergie.

Les constructions nouvelles mises à l'enquête montrent que les promoteurs sont sensibles à l'utilisation des énergies renouvelables (pompe à chaleur, géothermie).

CONCLUSIONS ET DECHARGE

La CG, unanime, remercie la Municipalité de la disponibilité dont elle a fait preuve et lui sait gré de la présentation claire des très nombreuses tâches et activités qu'elle a accomplies au cours de l'exercice 2015.

La CG vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le Rapport de gestion et de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'année 2015.

Belmont-sur-Lausanne, le 31 mai 2016

Pour la CG:

Jean-Pierre Chapalay, Président

Sandrine Rainotte

Marina de Watteville

Christian Dupertuis

Nicolas Mégias